

Le 80^e anniversaire de la revue *Assurances et gestion des risques*

Rémi Moreau

Volume 80, numéro 1, 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1091996ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1091996ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (imprimé)

2371-4913 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Moreau, R. (2012). Le 80^e anniversaire de la revue *Assurances et gestion des risques*. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 80(1), 9–34. <https://doi.org/10.7202/1091996ar>

Résumé de l'article

L'auteur retrace le développement de la revue *Assurances et gestion des risques* depuis sa fondation sous le nom *Assurances*, en 1932, par Gérard Parizeau, jusqu'à son quatre-vingtième anniversaire cette année. Cet article identifie cinq périodes distinctes, sous l'égide de ses différents directeurs : les débuts de la Revue (1932-1950); la Revue atteint sa vitesse de croisière (1950-1975); les années 1975-1995 sous la propriété du groupe Sodarcac; la période HEC Montréal; et en conclusion : la nouvelle étape amorcée en 2011.

Parallèlement, pour chacune des périodes, l'auteur souligne l'évolution sociale, économique, financière du Québec et les grands mouvements dans l'industrie de l'assurance.

Le 80^e anniversaire de la revue *Assurances et gestion des risques*

par Rémi Moreau

RÉSUMÉ

L'auteur retrace le développement de la revue *Assurances et gestion des risques* depuis sa fondation sous le nom *Assurances*, en 1932, par Gérard Parizeau, jusqu'à son quatre-vingtième anniversaire cette année. Cet article identifie cinq périodes distinctes, sous l'égide de ses différents directeurs : les débuts de la Revue (1932-1950); la Revue atteint sa vitesse de croisière (1950-1975); les années 1975-1995 sous la propriété du groupe Sodarcane; la période HEC Montréal; et en conclusion : la nouvelle étape amorcée en 2011.

Parallèlement, pour chacune des périodes, l'auteur souligne l'évolution sociale, économique, financière du Québec et les grands mouvements dans l'industrie de l'assurance.

ABSTRACT

As we are celebrating the 80th anniversary of the journal *Insurance and Risk Management*, the author traces the evolution of the journal founded by Gérard Parizeau in 1932. It is divided by five distinct periods, under different journal's directions : the beginning (1932-1950); the rapidly developing period (1950-1975); the years under the ownership of Sodarcane group (1975-1995); the HEC Montréal period after 1996, and finally, a new stage beginning in 2011.

For each period, the author underlines the evolution of Quebec as a whole regarding its social, economic and financial development, as well as the major changes in the insurance industry.

L'auteur :

Rémi Moreau, rédacteur en chef. L'auteur veut exprimer ses remerciements à Robert Parizeau pour ses précieux commentaires, ainsi qu'à Georges Dionne, Jean-François Outreville et Raymond Medza qui ont bien voulu relire le texte et faire des suggestions très pertinentes.

1. INTRODUCTION

Nous poursuivons cette tradition, solidement ancrée, de souligner le développement de la Revue à l'aube de chaque décennie : Le cinquantenaire de la revue, Gérard Parizeau, Avril 1982; L'assurance au cours du dernier demi-siècle, Gérard Parizeau, Avril 1982; Le soixantième anniversaire de la Revue, Rémi Moreau, Avril 1992; Historique et évolution de la revue *Assurances* depuis 70 ans, Rémi Moreau, Avril 2002

La mission et le développement de la revue *Assurances* (1932-2002), renommée *Assurances et gestion des risques* (2003-2012) se confondent avec l'histoire contemporaine de l'assurance au Québec. Dans cet article, nous tirerons quelques grands traits sur cinq périodes, choisies librement, qui ont marqué l'histoire contemporaine québécoise, depuis les années trente, sur le plan financier et assurantiel, parallèlement avec les débuts et les développements de la Revue.

2. LA PÉRIODE D'ENTRE-DEUX-GUERRES

Avant d'aborder les débuts de la Revue, qui ont été bien décrits par Gérard Parizeau dans « Comment est née et a survécu la revue « Assurances » » (Avril 1982 – 111-116), il n'est pas inutile de décrire à grands traits la réalité de l'assurance en 1932. Selon les données de l'époque, *Traité d'assurance contre l'incendie au Canada*, Gérard Parizeau, Les Éditions de la librairie Beauchemin, l'assurance canadienne, fouettée par la grande crise économique de 1929, vivait alors des moments difficiles. La progression des affaires était lente, tant sur le plan du nombre des polices émises que sur la croissance des actifs. L'embellie ne commença à apparaître qu'en 1935.

En assurance incendie, qui était la pièce maîtresse de l'assurance générale, comme on l'appelait à l'époque, les capitaux assurés, de 1925 à 1935, se situaient autour de 9 milliards par année, sans réelle progression, alors qu'en 1955 ils se chiffraient à 45 milliards de dollars. Cette formidable augmentation montre bien l'importance du rôle joué par l'assurance incendie dans l'économie du pays. La courbe des primes a suivi la même progression. Alors que les primes, de 1920 à 1931, se situaient autour de 50 millions de dollars, d'année en année, et qu'elles déclinèrent à 40 millions de dollars en 1939, elles ont remonté à 146 millions de dollars en 1955.

L'assurance de responsabilité civile, et plus encore l'assurance responsabilité professionnelle, est peu souscrite à cette époque. Sans doute parce que le fait d'assurer les conséquences de sa faute avait été longtemps considéré immoral, dans le droit-fil de notre héritage judéo-chrétien. Dans un article intitulé «L'assurance responsabilité et l'établissement hospitalier», *Assurances*, 1967, Michel Parizeau, faisant le point sur la notion de faute sur le contenu contractuel de l'assurance responsabilité, mentionne à juste titre que le Code civil ne comportait aucune disposition relative à l'assurance responsabilité. Dans le domaine de l'assurance responsabilité professionnelle, les poursuites en responsabilité professionnelle étaient rares et peu documentées. Le seul domaine vraiment important était celui de l'assurance responsabilité patronale. La *Loi sur les accidents du travail* est entrée en vigueur au Québec en 1931 et devait le demeurer pendant près de 50 ans. Les travailleurs qui étaient victimes d'un accident du travail étaient indemnisés et les employeurs bénéficiaient d'un régime collectif d'assurance responsabilité sans égard à la faute. En vertu de cette loi, les employeurs pouvaient bénéficier d'une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité en raison de dommages corporels subis par leurs employés dans l'exercice de leurs fonctions.

En assurance automobile, après plusieurs tentatives de législation, plutôt infructueuses (*Loi concernant les automobiles* – 1904, *Loi concernant les véhicules-moteurs* – 1906, *Loi amendant la Loi concernant les véhicules-moteurs* – 1907, *Loi amendant les statuts refondus de 1909 concernant les véhicules-moteurs* – 1909, une première loi satisfaisante sur l'assurance automobile vit le jour en 1924, la *Loi concernant les véhicules automobiles*, qui restera en vigueur jusqu'à l'adoption, en 1961, de la *Loi d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile*.

En assurance vie, bien intégrée maintenant dans la branche «assurance de personnes», l'industrie de l'assurance de personnes connaîtra un essor important à partir de 1930. Il faut se rappeler que la période qui l'a précédé, les «années folles», s'est terminée dans la douleur avec le krach de 1929. Les entreprises d'assurance qui émergèrent alors connurent des années difficiles, du moins jusque vers les années 1935, mais les années qui suivirent furent marquées par une période d'effervescence selon l'auteur Claude Cardinal, «De la fraternité au conglomérat, une histoire des compagnies d'assurance-vie québécoises – 1850-1995, Guérin) : démarrage et expansion des mutuelles et éclosions des compagnies canadiennes et québécoises, dont la Sun Life, La Sauvegarde, La Laurentienne et l'Assurance-vie Desjardins, pour n'en nommer que quelques-unes.

Sur le plan constitutionnel et législatif, il faut d'abord mentionner une date clé : 1931. Le Statut de Westminster reconnaît officiellement l'indépendance de tous les dominions faisant partie de l'Empire britannique, dont le Canada. Dans la foulée de plusieurs décisions judiciaires du Conseil privé, puis de la Cour suprême, il apparût nettement que la réglementation de l'assurance relevait de l'autorité provinciale dans le cadre de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, portant sur la propriété et les droits civils. Les Pères de la confédération n'avaient pas jugé bon de mentionner explicitement l'assurance dans la constitution, car cette institution n'était pas encore installée dans les moeurs de l'époque.

Au Québec, l'assurance était principalement réglementée par le Code civil du Bas-Canada, qui n'avait pas encore subi de grands changements depuis 1866, et par deux autres lois dites « statutaires » : la *Loi des Assurances* et la *Loi de l'Assurance sur la Vie des Maris et des Parents*.

2.1 Les débuts de la Revue

Tel est l'arrière plan dans lequel la revue *Assurances* a germé, dans l'esprit de Gérard Parizeau. « Comment feras-tu pour écrire sur l'assurance pendant plus de six mois », lui disait-on, alors. Les premières années de la revue s'inspirèrent de quelques textes tirés d'un premier livre sur l'assurance, paru en 1935, et des notes qu'il a utilisées dans le cadre de ses cours sur l'assurance à l'École des Hautes Études Commerciales. Quelle extraordinaire coïncidence que le retour de cette Revue à HEC en 1996, suite à un don qui lui a été consenti par Sodarcan ! Les années passèrent, les collaborateurs du début étaient rares, d'où les divers noms de plumes dont se servait Gérard Parizeau, puis divers collaborateurs vinrent à la rescousse, soit parmi le personnel de la compagnie de courtage fondée par M. Parizeau, soit parmi les clients importants issus de sociétés d'assurance.

Durant les trois premières années, la Revue était publiée mensuellement, sorte de journal « Assurances », qui paraissant tous les mois grâce à un travail acharné. Elle devint une publication trimestrielle qu'à partir de 1935. De Journal à Revue, le programme d'édition est resté le même : articles d'un caractère documentaire, études précises faites par notre premier directeur ou quelques collaborateurs sur diverses catégories d'assurance : assurance vie, assurance incendie et assurance automobile. Sans oublier quelques chroniques sur les faits d'actualité, sur les mots justes et les fameuses « Pages de journal ». M. Parizeau a livré toute une lutte, au fil des pages, pour une écriture correcte en français des termes techniques qui n'étaient trop souvent qu'une traduction littérale de l'anglais.

D'années en années, la Revue de cette époque se voulait une revue qui ne devait pas être nécessairement d'actualité, mais plutôt un recueil d'articles et d'études ayant une continuité et une valeur documentaire. Elle a suivi de près l'évolution du métier d'assureur et de courtier d'assurance. L'idée maîtresse de Gérard Parizeau était de « rendre service à ceux qui tentaient de comprendre une situation, un état de choses, une évolution, une garantie nouvelle dans le domaine de l'assurance ».

Mais il y avait un autre objectif majeur derrière la création de cette revue : la promotion de la langue française. Il plaidait, dans un article, « pour un vocabulaire uniforme en assurance ». Jusque-là, tout se faisait en anglais dans le milieu, ce qui apportait son lot d'incompréhension et d'ambiguïté des termes. M. Parizeau a dirigé quelques chroniques sur la langue et la terminologie, dont « À la recherche du mot juste », aidé en cela par des bons chroniqueurs, dont Jean-Marie Laurence, Pierre Beaudry, Louis-Paul Béguin et plusieurs autres.

2.1.1 Voici quelques articles choisis de façon aléatoire publiés durant cette période :

Du calcul des primes pures des assurances sur la vie, Adolphe Dollo, Juillet 1937

Notion générales d'assurabilité, Dr. E.-P. Benoit, Juillet 1937

Importance et répercussion de l'assurance au Canada, Gérard Parizeau, Octobre 1939

De la responsabilité des compagnies de chemins de fer dans Québec, Guy Merrill Désaulnier, Octobre 1939

Les risques d'incendie provenant de l'électricité, Léopold Nadeau, Juillet 1941

Les mutuelles-incendie agricoles, Gérard Filion, Janvier 1942

Liability of hospitals, doctors and nurses, Luke MacDougall, Avril 1942

Droits et obligations des automobilistes aux croisements de rues, Louis-Philippe Gagnon, Juillet 1942

De la traduction en assurance, Gérard Parizeau, Octobre 1943

Notre législation d'assurance, Dollard Dansereau, Octobre 1944

De la taxation des annuités, Tadeusz Poznanski, Janvier 1945.

3. 1950-1975 : DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ET MUTUALISATION EN ASSURANCE DE PERSONNES

Cette période en fut une de croissance, sur le plan de l'évolution des primes au Québec, dominante en assurance de personnes, moins importante en assurance générale. L'auteur Raynald Viger a fait une excellente analyse de cette période dans un article intitulé « L'évolution

du secteur des assurances privées au Québec depuis 1945, (*Assurances*, Octobre 1981). En 1945, les primes d'assurances de personnes souscrites se chiffraient à 101,2 millions de dollars et à 1,324 milliard en 1975. En assurance de dommages, les primes étaient de 39,8 millions en 1945 et elles totalisaient 1,1 milliard en 1975.

Cette période est également marquée par une hausse sensible des contrats de groupe (assurances et rentes) et la mise en place de programmes gouvernementaux qui ont eu un effet sur les marchés. Les compagnies, dont La Laurentienne, ont commencé à diversifier leurs opérations face aux menaces d'étatisation de l'assurance automobile.

Dans le numéro de janvier 1963 de la Revue, Charles E. Moreau a écrit un excellent article sur l'assurance relative aux accidents du travail, en évoquant le contenu des polices (compensation volontaire limitée, responsabilité patronale contingente, protections accordées sous la cédule I, protections accordées sous la cédule II) mais aussi les lacunes, si l'employeur n'admettait pas sa responsabilité.

Les mouvements associatifs se développèrent fortement. Durant cette période, la *Canadian Underwriters Association* (CUA) a été remplacée par le Groupement technique des assureurs (GTA) qui lui, n'imposerait rien à ses membres mais qui devait leur suggérer certaines normes et règles en matière de textes et de tarifs. La législation d'alors sur les coalitions interdisait la fixation des prix. Le GTA est devenu davantage une agence statistique qui fournissait le matériel nécessaire à la tarification. L'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec a vu le jour en 1963, conférant notamment un statut professionnel aux courtiers d'assurance. Le Bureau d'assurance du Canada, constitué le 4 mars 1964 en réponse à des pressions des surintendants d'Ottawa et de Québec sur la question de l'accès aux documents d'assurance, est devenu le seul organisme à défendre les intérêts communs des assureurs de dommages. En assurance vie un groupement professionnel fut créé sous le nom de *Canadian Life and Health Insurance Association* (Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes).

Un mouvement de mutualisation, doublé par un mouvement de concentration, principalement en assurance de personnes, s'est amorcé et s'est accentué au fil des ans. Ce désir de mutualisation s'expliquait pour éviter que les entreprises puissent être achetées par des sociétés étrangères, mettant la main sur les énormes capitaux accumulées. Manufacturers Life, Confederation Life, Sun Life et Canada Life ont suivi ce mouvement.

Comme nous le verrons plus loin en matière de décloisonnement, le Québec a maintes fois été un pionnier dans le domaine des assurances.

Si la mutualisation fut rendue possible grâce à un amendement à la Loi sur les compagnies d'assurance canadienne et britannique, le Québec a amorcé le mouvement, par une loi privée, en autorisant la mutualisation de La Laurentienne en 1959. D'ailleurs, la mutualité, dont la mutualité incendie, a toujours constitué une dimension importante au Québec, et ce depuis l'avènement des toutes premières lois sur les sociétés mutuelles à partir de 1835.

Il est utile de rappeler que le début des années soixante marque le début d'une période riche sur le plan de la transformation du rôle de l'État : la Révolution tranquille : le système d'éducation est modernisé, tout comme le système social. La *Loi sur l'assurance hospitalisation* (1961) instaure la gratuité des soins hospitaliers. Quelques années plus tard, la Commission Castonguay-Neveu est créée. Elle allait recommander l'instauration d'un régime d'assurance maladie complet, gratuit et universel pour les soins médicaux, entré en vigueur en 1970. Parallèlement, cette Révolution tranquille a aussi permis la modernisation de l'économie québécoise : Société générale de financement, Régie des rentes, Caisse de dépôt et de placement du Québec.

Comme l'écrivait Gérard Parizeau, les gouvernements avaient bien peu d'entreprises d'État, dans les débuts de la Revue. Au fil des ans, les programmes d'assurance agricoles et les fonds de rentes viagères tombèrent dans le giron de l'État. D'autres programmes gouvernementaux allaient bientôt suivre ce mouvement d'étatisation de l'assurance.

Comme le souligne Gérard Parizeau dans «L'assurance au Canada au cours du dernier demi-siècle», *Assurances*, Avril 1982, si plusieurs compagnies ont choisi de déménager leur siège social montréalais vers Toronto, ces départs ont donné l'occasion à des sociétés québécoises de prendre une part plus élevée des affaires dans la Belle Province, dont le Groupe Commerce, La Laurentienne, et les Caisses populaires.

3.1 La Revue atteint sa vitesse de croisière

Du côté de la Revue, qui était toujours dirigée sous la plume alerte de son fondateur, elle prit de plus en plus d'importance, tant sur le plan des abonnés que des annonceurs. Comme l'explique Gérard Parizeau, il devint de plus en plus facile de publier cette Revue, suite à la formation du groupe Sodarcan. Des personnes qualifiées au sein du groupe mirent la main à la pâte : avocats, actuaires, économistes, comptables, linguistes, techniciens de l'assurance, courtiers chevronnés qui avaient une excellente connaissance du métier, dont Pierre Chouinard, Gérald

Laberge, René Calles, Pierre Beaudry, Robert Lagarde et Robert Simpson. Il faut dire que M. Parizeau avait l'embarras du choix, tant les spécialités abondaient au sein du groupe : assurance maritime, assurance responsabilité professionnelle, cautionnement, et autres.

Cette liste est loin d'être complète, et nous nous en excusons, mais il nous importe de mentionner quelques grands collaborateurs issus de divers milieux dans la société québécoise : Albert Mayrand, Paul-Gérin Lajoie, Gérard Filion, Jean-Marie Bouchard, Claude Castonguay, Albert Mayrant, Guy St-Germain, Paul-André Crépeau, Marcellin Tremblay, Jean-Marie Poitras, sans oublier Michel Parizeau et Jacques Parizeau.

Parallèlement, la revue put également publier de très bons articles sur la réassurance, grâce à d'excellents collaborateurs au sein de La Nationale et dans ses divisions de gestion en réassurance : Eric Pearce, Christopher Robey et Angus Ross, sans oublier Robert Parizeau.

Et, chaque année, le fondateur publiait ses réflexions sur l'exercice précédent, en termes de résultats, d'initiatives gouvernementales et privées, de mouvements d'entreprises et de marchés, de réformes qui pointaient à l'horizon. Des pages magnifiques où l'homme d'affaires maniait avec dextérité les chiffres et les mots.

3.1.1 Voici quelques articles choisis de façon aléatoire publiés durant cette période :

- En marge de la discussion sur les placements des compagnies d'assurance, C.D. Brouillard, Janvier 1962
- Business Interruption Insurance, Frank Gray, Avril 1962
- Discussion de l'assurance des loyers, Gérald Laberge, Avril 1962
- Les lois américaines sur la solvabilité des automobilistes, René Callès, Octobre 1962
- De la théorie de la faute en regard des tendances récentes, Michel Parizeau, Avril 1963
- La vie du traité de réassurance, Henri le Blanc, Juillet 1963
- La réclamation d'un expert, Pierre Beaudry, Juillet 1964
- Pour une nouvelle législation des assurances au Québec, Michel Parizeau, Octobre 1964
- Pour une amélioration des statistiques en assurance automobile, Claude Bébéar, Janvier 1965
- La taxe sur les primes d'assurance et le rapport Bélanger, Jean Dalpé, Avril 1966
- Les hôpitaux ont des besoins d'assurance, Gérard Parizeau, Janvier 1967
- L'assurance et le tiers monde, Pierre-Louis Moussa, Janvier 1968
- L'avenir du courtier d'assurance au Canada, Jean Dalpé, Juillet 1968
- Prescription et paiements anticipés, Jules Deschênes, Avril 1969

La Commission royale d'enquête sur l'assurance automobile en Colombie Britannique, J.H., Avril 1969

Is « Probable Maximum Loss » a useful concept ?, John S. McGuinness, Juillet 1969

Perspectives du financement des entreprises, Jacques Parizeau, Octobre 1969

Les incendies à Montréal sous le régime français, J.H., Janvier 1970

Les fumeurs de cigarettes : risques aggravés ?, Marc P. Launey, Avril 1970

Le risque catastrophe, G. Martin, Octobre 1970

Faut-il nationaliser l'assurance automobile dans la province de Québec ?, Gérard Parizeau, Janvier 1971

Aspects particuliers de l'assurance des universités, Jean Dalpé, Octobre 1971

Tremblement de terre en Nouvelle-France, Mère Marie de l'Incarnation, Avril 1972

L'assurance d'état en Saskatchewan, Bureau des assurances du Canada, Juillet 1972

Captive Companies, Arthur Mayes, Janvier 1973

Attitudes possibles de l'industrie de l'assurance vis-à-vis des risques de pollution, C. Huré, Octobre 1973

De la prévention des sinistres dans les écoles, Claude Lamothe, Juillet 1974

Détermination de la provision pour sinistres restant à régler, René Colin, Octobre 1974.

4. 1975-1995 : ANNÉES DE CONSOLIDATION ET DE RATIONALISATION

L'étape que nous décrivons ici est riche en réformes, apportant une nourriture exceptionnelle pour la revue *Assurances*.

C'est dans un esprit d'harmonisation du droit québécois et de la Common Law que l'Office de révision du Code civil se mit à la tâche, à l'aube de la décennie 70, en vue de traduire les pratiques modernes de l'assurance, ses techniques et ses caractéristiques fondamentales. L'aboutissement de ces travaux s'ensuivit par la sanction, le 24 décembre 1974, de la *Loi sur les assurances*, entrée en vigueur en octobre 1976. Elle remplaçait non seulement les dispositions quelque peu désuètes dont la majorité datait de 1866, mais également l'ancienne *Loi des assurances* ainsi que l'ancienne *Loi des agents de réclamations*. La nouvelle législation modifia également les dispositions applicables aux agents et courtiers d'assurance, qui avaient déjà été réexaminées en vertu de la *Loi des courtiers d'assurances*, adoptée en 1963.

Autre réforme législative majeure : la *Loi constituant la Régie de l'assurance automobile* et la *Loi sur l'assurance automobile du Québec*, sanctionnées respectivement en août 1977 et en décembre 1977 devaient remplacer la *Loi de l'indemnisation des victimes*

d'accidents d'automobiles et certaines dispositions contenues dans la Code civil et le Code de la route. Il serait trop long de commenter cette nouvelle législation (d'ailleurs largement commentées par beaucoup d'auteurs) qui apporta des changements profonds en matière de dommages corporels et de dommages matériels résultant de la propriété et de l'usage d'un véhicule automobile. Mentionnons principalement l'indemnisation des victimes d'accident d'automobile sans égard à la responsabilité.

À la veille des années 80, le gouvernement du Québec créait la Commission de la santé et de la sécurité du travail, chargée d'administrer la nouvelle *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, qui remplaçait l'ancienne *Loi des accidents du travail*. Par ce régime d'assurance sans égard à la faute, il devint dès lors impossible aux assureurs de souscrire l'assurance responsabilité patronale, désormais sous l'égide d'un régime de compensation par l'État. La Commission fut également mandatée d'administrer certains programmes gouvernementaux et, quelques années plus tard, de voir à l'application de la nouvelle *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, adoptée en 1985.

L'encadrement des services financiers ne fut pas en reste. D'ailleurs de nombreux signaux avaient été donnés dans le rapport du Comité d'étude sur les institutions financières (1969), présidé par Jacques Parizeau.

D'abord, en 1983, le gouvernement décida de remplacer, après 14 années d'existence, le ministère des Institutions financières et Coopératives par l'Inspecteur général des institutions financières. Le président de cette institution, Jean-Marie Bouchard, eut l'occasion de livrer aux lecteurs de cette Revue le fruit de ses réflexions, à trois reprises : La réforme québécoise des institutions financières, (*Assurances*, Avril 1985); L'industrie de l'assurance au Québec : bilan et perspectives, *Assurances*, avril 1992; L'encadrement du système financier québécois – de 1983 à 1993 (*Assurances*, avril 1994).

Ensuite, vint la réforme majeure : le décloisonnement des institutions financières adopté en 1984. Tel que l'explique M. Bouchard, ce décloisonnement fut axé à la fois sur un élargissement des pouvoirs des assureurs ainsi que des règles régissant leur propriété. Vint ensuite la modernisation de la législation financière par l'adoption, en 1987, d'une loi refondue sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne. La réforme a été heureuse pour certains assureurs, dont Desjardins, dramatique pour d'autres, dont Les Coopérants et Les Prévoyants.

En 1985, la *Loi sur les assurances* fut à nouveau modifiée afin de permettre aux sociétés mutuelles d'assurance incendie de se regrouper

en fédération, et remodifiée à nouveau en 1986 dans le but d'assurer la conformité des dispositions d'assurance avec les principes édictés dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, modifiée à nouveau en 1990 par des mesures concernant le contrôle et la propriété des assureurs québécois, des mesures de placement, et des mesures importantes sur le plan de l'éthique et de la déontologie des sociétés d'assurance.

Sur le plan des marchés, le lecteur intéressé pourra lire avec ravissement l'ouvrage de Claude Cardinal, que nous avons mentionné plus avant, et plusieurs analyses, dont celle de Jean-Marie-Bouchard (Avril 1985) sur l'évolution des assureurs ayant leur siège social au Québec, et celle de Jean-Maurice Bousquet, sur les assurances de personnes (Avril 1985).

Le Québec, se dota, en 1989, d'un nouveau régime applicable aux personnes mariées et aux futurs époux (à moins d'une renonciation expresse) : la création d'un patrimoine familial entre époux, une loi qui avait un effet rétroactif, ce qui est exceptionnel sur le plan législatif, car l'État voulait, par-dessus tout, promouvoir l'égalité économique entre époux et départager équitablement les biens en cas de rupture du mariage.

4.1 Du côté de la Revue

Nous l'avons déjà mentionné, cette période fut marquée par des années fastes pour une revue d'assurance, qui a su perdurer grâce à la compétence et à la ténacité de son fondateur et de ses collaborateurs. Il ne restait à la relève que de poursuivre sur cette lancée une œuvre si bien structurée, dans un esprit de continuité.

La Revue se voulut un organe de communication du groupe Sodarcac. C'est dans cet esprit qu'elle fut acquise par ce groupe en 1981.

Gérard Parizeau aura dirigé la Revue pendant 56 ans (1932-1988). Son fils Jacques, dans un article paru en 2002 (Monsieur Gérard Parizeau, Avril 2002), lui rendait hommage : « Pendant cinquante-six ans, il en fera le véhicule de ses découvertes, de ses expertises, de son expérience dans le domaine des assurances. Il n'y a guère d'exemples d'une telle persistance, ici comme ailleurs ». Devenu ministre des Finances du Québec, Jacques Parizeau remarquait, à l'occasion d'une réception, en 1982, pour fêter le cinquantième anniversaire de la Revue, que, sans doute, « cinquante ans sous la même direction était exceptionnel, mais cinquante ans sans demande de subvention gouvernementale était certainement unique. »

J'ai pris la lourde relève de cette Revue, en 1988 en ayant été, au moins, bien préparé. Ayant d'abord été initié, à titre de secrétaire de la rédaction, dès 1979, aux rouages de cette Revue par M. Gérard Parizeau, qui fut un véritable mentor, j'y avais signé de nombreux articles et été responsable du Bulletin Recherche et Développement joint à la Revue (1980-1983). J'occupais alors dans le groupe un poste de chargé de recherches et risques spéciaux pour deux filiales : Gestas, gestionnaire d'assurance de responsabilité professionnelle, et la firme Gérard Parizeau Ltée, devenue Dale-Parizeau, un courtier d'assurance aux milles facettes et expertises.

Quelle aubaine que cette matière assurance, au fil des réformes, des marchés en ébullition et des dossiers qui devinrent des numéros thématiques ! Je pense d'abord à ce numéro sur la pollution, quelque peu pré-monoire, car au moment où la Revue publiait dans ce numéro spécial un article sur le BPC et son assurabilité, quelques mois plus tard ce produit hautement toxique fit la manchette au Québec suite à l'incendie d'un entrepôt à Saint-Amable. Ce genre de coïncidence est toujours apprécié par les rédacteurs en chef ou les nouveaux directeurs d'une Revue.

Nous avons opté à juste titre pour des numéros thématiques, car ils permettaient de faire le point sur les différentes dimensions d'une même question : numéro sur l'assurance informatique, numéro sur le sida, numéro sur les grands risques. Divers collaborateurs nous ont soutenu, au fil de ces années, dont Yves-Aubert Côté, qui dirigeait le département des sciences comptable de l'École des HEC, Christopher Robey, pour son expertise sur les marchés d'assurance et de réassurance, Denis Moffet, qui dirigeait la Chaire en assurance de l'Université Laval, Louis Perret, vice-doyen de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, et combien d'autres, qui ont permis à la Revue d'atteindre, voiles au vent, le cap des 60 ans, en 1992.

Nous en avons d'ailleurs profité pour changer la toilette de la Revue, dont la page de couverture, sur papier glacé, dont une réduction du format, pour respecter une norme standard, qui devait permettre des économies d'impression. Nous avons également repensé le rôle consultatif du Comité et de sa composition (représentations externes et internes dans le groupe Sodarcac). En 1988, la Revue comptait 654 abonnés externes et 1096 abonnés internes. Un nombre important d'annonceurs contribuèrent également au financement de cette Revue.

4.1.1 Voici quelques articles choisis de façon aléatoire publiés durant cette période :

Inflation and reinsurance, Dr. Ehrenfried Schütte, Janvier 1975

Credit Insurance, Eric Pearce, Avril 1975

The unreasonable man – A commentary, Angus Ross, Avril 1975

Les contrôles gouvernementaux et la politique de placement des compagnies d'assurance, Maurice Jodoin, Janvier 1976

La protection des ordinateurs, Jacques Monarque, Avril 1976

La responsabilité des administrateurs et dirigeants en vertu de la Loi sur les corporations commerciales, Gilles Bertrand, Janvier 1977

Nuclear energy and insurance, H.W. Francis

L'assurance de dommages au sens de la nouvelle Loi sur les assurances au Québec, Alain Letourneau, Avril 1977

Gestas : une ancienne recette au goût nouveau, Lucien Bergeron, Juillet 1977

Nouvelles frontières de l'assurance de choses, Heinz B. Visher, Janvier 1978

Lente mais régulière émergence d'une industrie québécoise de l'assurance, Guy Chaloux, Avril 1978

Considérations de la Loi sur l'assurance automobile et la pratique, André Langlois, Juillet 1978

Étude collective sur les dommages punitifs ou exemplaires : D. Dussault, M. Dumont, G. Parizeau, C. Robey, Octobre 1978

Les assurances de responsabilité professionnelle, Robert LaGarde, Avril 1979

Réflexion sur un nouveau contrat d'assurance I.A.R.D., Rémi Moreau, Juillet 1979

L'évolution du marché de l'assurance et de la réassurance au Canada, Robert Parizeau, Juillet 1979

L'imposition des sociétés d'assurance sur la vie, Jacques Bolduc, Octobre 1979

La responsabilité civile produits, Oliver L. Patrell, Janvier 1980

L'assurance vie et le Marché commun, André Lesouëf, Juillet 1980

Impact of political risk on a non-marine portfolio, François Négrier, Janvier 1981

Perte d'usage, Rémi Moreau, Janvier 1981

Quelques notes sur l'assurance maritime, Louis Roberge, Avril 1981

L'évolution du marché des assurances au Québec entre 1976 et 1979, Robert Simard, Avril 1981

Les risques de produits et les tendances nouvelles en assurance, Rémi Moreau, Juillet 1981

La fraude informatique : une nouvelle forme de criminalité, Monique Dumont, Octobre 1981

Pour une Cour suprême du Québec en matière de droit civil, Me Paul-André Crépeau, Janvier 1982

Les compagnies d'assurance de personnes vont-elles demeurer des institutions financières, Marcellin Tremblay, Avril 1982

Du règlement échelonné, Jacques Bolduc, Juillet 1982

Évolution et perspective de l'assurance vie, Jean-Marie Poitras, Janvier 1983

Les grandes lignes de force de l'assurance responsabilité professionnelle au Canada, Janvier 1984

The directors and officers' policy: past, present and a possible future, Francis Style, Avril 1984

The Ontario Insurance Exchange – Do we need it? Angus H. Ross, Juillet 1984

Le point de vue du Groupement des assureurs automobiles sur les centres d'estimation, Raymond Medza, Octobre 1984

Le phénomène d'intégration dans l'assurance au Canada, Robert Parizeau, Janvier 1985

Un programme d'assurance inondation pour le Québec, Robert Viau, Avril 1985

Les 75 ans de l'École des H.E.C., Pierre Harvey, Octobre 1985

Pour la protection des assurés en cas de faillite des assureurs, Jean Robitaille, Janvier 1986

Les enfants terribles, Bernard Faribault, Octobre 1986

Le problème des réserves et la réassurance, Pascal Perrier, Janvier 1987

La Laurentienne Agricole, Jean Bouchard, Janvier 1987

Les obligations du courtier d'assurance face à la pratique et à la jurisprudence, Raymond Duquette, Juillet 1987 et Octobre 1987

Du papillon à la chrysalide ou l'étrange métamorphose de la responsabilité et de l'assurance responsabilité, Bernard Faribault, Octobre 1987

La nature et les effets du mandat entre le courtier et l'assureur, Rémi Moreau, Octobre 1987

Un point de vue actuariel sur le sida, Jacques A. Ross, Janvier 1988

Le pool de la responsabilité civile (pollution) du Québec, Gaston Ferland, Avril 1988

Quelques unes des préoccupations comptables actuelles de l'entreprise privée, Claude Castonguay, Juillet 1988

Le sida, risque assurable, Yves Millette, Octobre 1988

La convention d'indemnisation directe, Claude Lapointe, Janvier 1989

Compensation Plan for Property/Casualty Insurers, Alex Kennedy, Juillet 1989

Le déséquilibre entre les prestations de droit commun et celles des régimes étatiques, J.V. O'Donnell, Juillet 1989

L'aggravation du risqué en assurance de responsabilité professionnelle ou mieux vaut prévenir que guérir, Denis Borgia, Juillet 1989

Sur la corde raide de l'éthique, Guy Desjardins, Juillet 1989.

5. LA PÉRIODE HEC MONTRÉAL

La revue *Assurances* fut cédée par Sodarcan à HEC Montréal en octobre 1996.

Que pouvons-nous dire des deux dernières décennies sur le plan des services financiers, une décennie qui a débutée dans une quasi-euphorie économique mais qui se solda par la morosité qu'a provoqué la crise financière de 2008. Il n'est pas inutile de faire ressortir certains thèmes majeurs, tant cette période fut riche en événements. Contrairement aux sections précédentes, nous insisterons davantage sur l'environnement économique, financier et assurantiel.

La mondialisation des marchés financiers s'est accentuée, suivant en cela les mouvements de concentration des grands réassureurs mondiaux, tels Munich Re, Swiss Re et General Re. Le marché

britannique, autrefois dominant, inspiré le groupe tricentenaire Lloyd's, a cédé le pas devant les grandes compagnies américaines et européennes. Aux États-Unis, Travelers a accentué son secteur d'assurance de dommages en achetant l'assureur Aetna. De nombreuses sociétés françaises d'assurance ont été privatisées dans les années 1990. Le phénomène de globalisation est lié, tant au Canada qu'à l'étranger, au rôle grandissant de l'assurance dans l'économie. Rappelons-nous la fusion en 1993 des géants Zurich et Travelers, de la mainmise du groupe AXA sur Équitable, de l'achat de la Laurentienne par le Groupe Desjardins, ou encore, l'acquisition de la société Wellington par ING, devenant le plus gros assureur IARD canadien et enfin la fusion en 2003 de la Société Financière Manuvie et John Hancock Financial Services Inc., aboutissant à la création de la plus importante société d'assurance vie au Canada, la deuxième en Amérique du Nord et la cinquième dans le monde.

Su le plan canadien, la mutualisation des compagnies, entreprise au début des années soixante, aura permis de générer une plus forte concentration, grâce aux fusions et aux acquisitions, leur permettant d'augmenter leur part de marché et d'affronter la concurrence étrangère. La consolidation de la structure du marché, que l'on peut traduire par la canadianisation du marché, a été plus forte dans les affaires individuelles d'assurance vie, alors que l'industrie canadienne des assurances IARD a été plus fragmentée. L'un de nos fidèles collaborateurs, Gilles Bernier, titulaire de la Chaire en assurance L'Industrielle-Alliance (ainsi renommée) a pu comparer les niveaux et l'évolution de la concentration dans l'industrie de l'assurance au Canada et au Québec (*Assurances et gestion des risques*, juillet 2005).

Puis, graduellement, nous observons au Canada entre 1995 et 2005 un mouvement inverse de démutualisation des grands groupes d'assurance de personnes, permettant aux sociétés canadiennes d'être mieux capitalisées grâce aux appels publics à l'épargne, de développer leurs fonds propres et ainsi de générer des rendements plus importants et d'accompagner le financement des clients. La démutualisation allait aussi donner aux compagnies d'assurance vie les moyens d'affronter la concurrence internationale. Voici les premiers assureurs qui ont choisi la démutualisation : Clarica, Manuvie, Canada-Vie, L'industrielle-Alliance et Sun-Life ont ainsi transformé leur statut légal et leur forme organisationnelle. (Voir à ce sujet : « Démutualisation des sociétés canadiennes d'assurance de personnes : une caractérisation de leurs premiers appels publics à l'épargne », Maxime Babin et Gilles Bernier, *Assurances*, juillet 2001).

Le Québec contemporain, même s'il n'est pas maître de ses destinées politiques et que plusieurs domaines de juridiction fédérale

entrent trop souvent en conflit avec ses propres pouvoirs, a su se transformer et s'imposer sur le plan économique et financier, par des audaces qui lui furent propres, que ce soit par les biais du Mouvement mutualiste, de la refonte de ses institutions, et par la consolidation de ses entreprises d'assurance, qui se voulaient un rempart contre la concurrence des banques. Toutefois, le marché québécois n'était pas à l'abri de la forte concurrence : rappelons-nous l'achat, en 1989, du groupe Commerce et de la compagnie Bélair par la compagnie d'assurance hollandaise Nationale Nederlanden, devenue ING. La part des assureurs québécois tombait de 40 % à 30 % suite à cette transaction. Un autre atout majeur : la nouvelle *Loi sur la distribution des services financiers* au Québec donnera une nouvelle impulsion au Mouvement Desjardins et à Desjardins Sécurité financière et Desjardins Valeurs mobilières, mais aussi à toutes les entreprises de juridiction québécoise, pouvant offrir une gamme variée de produits et services financiers.

Au niveau des intermédiaires, la boucle fut bouclée par l'adoption, en 1998, de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, remplaçant ainsi la *Loi sur les intermédiaires de marché*, qui avait été adoptée en 1992. Entre autres aspects, la Loi créait un organisme unique, le Bureau des services financiers, ayant pour mission de veiller à la protection du public, et également doté de pouvoir de certification et d'inspection des activités des intermédiaires.

5.1 Voici quelques thèmes majeurs qui ressortent de cette période :

5.1.1 Poursuite des réformes au Québec et au Canada

L'enjeu de ces réformes : instauration de normes et pratiques d'abord, consolidation ensuite, et enfin conglomération. On le voit, l'heure était aux grands chantiers, tant au palier provincial qu'au niveau fédéral (nouvelle *Loi fédérale sur les sociétés d'assurance de 1992* et nouvelle *Loi fédérale sur les sociétés de fiducie et de prêt*) à cette époque charnière marquée par la globalisation des marchés, les mouvements d'intégration et de mutualisation toujours d'actualité, le développement de la bancassurance. L'assurance, à la fin de cette période, était en profonde mutation, dira Robert Parizeau dans « Le marché de l'assurance et de la réassurance au Canada : quelques aspects de son évolution » (*Assurances*, Avril 2002). La *Loi sur les intermédiaires de marché*, adoptée par le gouvernement québécois en septembre 1992 (année du soixantième anniversaire de la Revue), créant un Conseil des assurances de personnes et de dommages sous deux entités distinctes, élargissant les champs de pratique, de surveillance, de formation,

d'indépendance par rapport aux assureurs. L'Ontario se dotait également, en 1990, d'un nouveau régime d'assurance automobile (*Ontario Motorist Protection Plan*).

5.1.2 Réforme du Code civil

L'instauration du Code civil du Québec, sanctionné en décembre 1991 et entré en vigueur en janvier 1994, est un autre grand chantier majeur. Une réforme qui avait d'abord débuté par les travaux successifs de l'Office de révision du Code civil et voulant traduire, à l'aube du nouveau millénaire, les mutations profondes qu'a connues la société québécoise depuis 1866. Sur le plan des assurances, le nouveau Code s'est inspiré de l'esprit de la réforme de 1974 dans la nouvelle *Loi sur les assurances* et apporté de nombreuses modifications terminologiques et bien sûr plusieurs modifications de fond, que nous avons analysées dans cette Revue au cours des années (Voir «La réforme du Code civil et les modifications apportées aux contrats d'assurance», Rémi Moreau, *Assurances*, Avril 1994).

5.1.3 Fusions, disparitions et concentrations

Assurance-vie Desjardins et la Sauvegarde se fusionnent en 1990, une structure qui devait permettre au Mouvement Desjardins de faciliter son développement. La Laurentienne, mutuelle d'assurance, est également réorganisée grâce à une loi privée de 1990. Le groupe AXA se développe au Québec, notamment par AXA Assurances (autrefois Provinces-Unies). Rappelons-nous également la fusion de la Laurentienne-Vie et de Assurance-Vie Desjardins en 1994.

En 1997, le premier assureur mondial est français grâce à la fusion de AXA, très présente aux États-Unis, suite à l'acquisition d'Equitas et de UAP, une société qui était alors très présente en Europe. Au Canada, on a annoncé en 1998 l'achat de La Métropolitaine du Canada par La Mutuelle du Canada hissant celle-ci au cinquième rang des assureurs vie canadiens.

Les Coopérant, société mutuelle d'assurance-vie, a été mise en liquidation en 1992, dont une partie du portefeuille a été acquise par Assurance-vie Desjardins. Dans les années 1990, on observe la faillite de quelques assureurs IARD canadiens. Il y a aussi la liquidation de la Confédération, compagnie d'assurance-vie, qui était le cinquième assureur vie en importance au Canada. On a ainsi créé des sociétés «run-off» pour liquider les portefeuilles des compagnies disparues.

Du côté IARD, en 1993, la Laurentienne Générale, née de la fusion en 1985 de La Prévoyance et des Prévoyants, devient Boréal Assurances Inc, filiale du groupe Victoire. Puis Boréal, elle-même achetée par AXA Canada. Puis l'acquisition de Château Assurance par la Citadelle, de la Saint-Maurice par le Groupe Commerce, de Sun Alliance par la Royale. Le groupe canadien Traders Générale a été vendu à une banque d'affaires new-yorkaise en 1994. En 2000, les 5 premiers assureurs IARD canadiens étaient le Groupe General Accident (CGU), ING Canada, Co-Operators, Royal&Sun Alliance et AXA Assurances.

On assiste aussi à la montée des assureurs directs, qui visent à conquérir le marché des assurances des particuliers (automobile et habitation), une part de marché qui devait atteindre 30 % en 1996.

Dans le courtage, les grands courtiers canadiens doivent également affronter une forte concurrence internationale : l'américain Marsh, Reed Stenhouse, et le britannique Willis Corroon. Au Québec, le groupe de courtage Dale-Parizeau s'est élargi grâce à l'acquisition des portefeuilles de Brunet Assurances. En 1997, la société américaine Aon s'installe en première place par l'achat notamment des cabinets Bain Hogg (britannique) et Alexander and Alexander (américain).

5.1.4 Bancassurance

La bancassurance est l'intégration de l'assurance dans les opérations bancaires ou à l'inversion l'amalgame des services financiers dans les opérations d'assurance.

Tous les dix ans, la *Loi sur les banques* est révisée. La révision de 1990 est importante, sur le plan de la réglementation du capital bancaire et de la possibilité accordée aux banques étrangères d'établir des filiales canadiennes. Au Québec, le coup d'envoi a été donné par le décloisonnement des institutions financières. Le fédéral a emboîté le pas par des nouvelles mesures législatives réformant le cadre réglementaires des institutions bancaires de régime fédéral, leur permettant de se diversifier et d'être propriétaires de sociétés d'assurance. Quant aux compagnies d'assurance, elles disposeront désormais de pouvoirs accrus pour accorder des prêts.

Cette tendance de décloisonner, d'éliminer les barrières a débuté au début des années 1980 aux États-Unis. Elle s'est développée par la suite au Japon et en Europe.

Au Québec, le modèle d'affaires exclusif de la bancassurance fut certes, la « caissassurance », permettant comme nous l'avons mentionné précédemment, grâce au législateur québécois, d'offrir à la fois des services bancaires et des services d'assurance.

La bancassurance s'est également développée sous l'arrière-plan de grands projets de fusion bancaires (Banque Royale-Banque de Montréal, Banque C.I.B.C-Banque Toronto-Dominion, voulant ainsi imiter la fusion de plusieurs grandes banques mondiales en Suisse, en Allemagne et aux États-Unis. Mais le gouvernement canadien empêcha ces fusions potentielles. La mondialisation des services financiers était amorcée à l'aube des années 2000.

En effet, même bien positionnées pour entrer dans le secteur des assurances, grâce au contrôle des banques sur le plan de la propriété des compagnies d'assurance, le gouvernement canadien a toujours refusé aux banques canadiennes d'entrer directement dans les opérations d'assurance, c'est-à-dire utiliser le vaste réseau des succursales bancaires pour vendre des produits d'assurance. Juste avant la réforme bancaire de 1997, Jean Roy publiait dans les pages de la revue un excellent article plaidant pour une évolution dynamique et prudente des institutions financières canadiennes (Assurances, avril 1998, 69-96). La nouvelle politique canadienne écarta d'un trait la bancassurance complète canadienne. On assista à un mouvement inverse, l'« assurbanque » : alors que le gouvernement refusait officiellement aux banques de vendre des contrats d'assurance, on a permis aux assureurs d'offrir des comptes de dépôt.

5.1.5 Montée des produits financiers

D'abord, après les grands mouvements des marchés alternatifs dans les années 1980, tel les Captives, les programmes d'autoassurance, les plans de gestion de réclamations, les programmes à tarification rétrospective, les *Corporate Asset Plan* (CAP), et la gestion intégrée des risques par les grandes entreprises, les marchés traditionnels, étioyés par les résultats néfastes des catastrophes, se tournèrent vers les marchés financiers.

Au début des années 1990 apparaissent les premiers contrats à terme boursiers pour couvrir les catastrophes naturelles aux États-Unis. Puis, se développent de nouveaux produits dérivés : les *futures*, les *Cat Bonds*, les *Cat Insurance Options*, le *Finite Risk*, les emprunts *Earthquake Risk Bond*, les options-panier, la titrisation du risque de catastrophe.

5.1.6 Risques catastrophiques et financiers

La montée des produits financiers n'est pas sans lien avec le besoin de capitaliser les grandes catastrophes, qui d'année en année, apportent leur lot de malheurs, tant sur le plan des personnes que des biens. On se souviendra des déficits record du Lloyds pendant plusieurs années.

Rappel de quelques grandes catastrophes : la catastrophe industrielle de 1984 suite à l'explosion d'une usine d'Union Carbide, installée à Bhopal, en Inde, le gigantesque incendie d'Oakland en 1996, la facture gigantesque de l'amiantose aux États-Unis, le réveil des volcans (Philippine, Pérou, Japon, Turquie), les meurtriers tremblements de terre (Californie, Japon, Inde, Chine, Iran), sans oublier les ouragans (Hugo, en 1989, Andrew en 1992, Georges et Mitch en 1999, tsunami meurtrier de 2004 en Asie du Sud-Est, l'ouragan Katrina en 2005, le désastre écologique dans le golfe du Mexique en 2010 suite à l'explosion de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon, sans oublier la triple catastrophe japonaise de 2010 (tremblement de terre, tsunami et explosion des centrales nucléaires). Inutile de les nommer toutes : d'année en année, depuis la décade 1990, les catastrophes naturelles ont constamment battu des records.

Il y a aussi quelques grands risques financiers : la faillite d'Enron en 2001, causée par des opérations spéculatives, les déboires de la banque Barings, en 1995, acquise par la suite par le géant ING, suite aux spéculations hasardeuses d'un « trader » et également la crise financière de la Société générale, la troisième banque française, mise en péril en 2008 par un certain Jérôme Kerviel, un trader isolé. Plus récemment, JP Morgan fut victime d'une fraude de \$2 milliards dans des opérations de couverture risquées menées par le trader Bruno Iksil. Pour couronner le tout, des dizaines de fraudes pyramidales à la Ponzi ont visé des milliers de victimes, tant aux États-Unis qu'au Canada (au Québec, rappelons-nous les victimes de Norbourg, dirigée par un certain Vincent Lacroix, ou encore le cas du pseudo-financier Earl Jones). Le géant suisse UBS aurait servi également de tête de pont à plusieurs investissements détournés par la société de courtage de Bernard Madoff.

Quelques grands événements ont marqué l'aube des années 2000 : l'histoire d'une réussite, la création d'une monnaie unique en Europe, et une histoire imaginaire, le bogue de l'an 2000. Dans les années 2000, les risques terroristes ont pris une ampleur démesurée, suite à aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 sur les tours jumelles du World Trade Center et sur le Pentagone.

Nous vivons actuellement une après-crise financière et boursière, débutée en 2008, dont on n'a pas encore fini d'analyser les tenants et les aboutissants. Signalons ici quelques articles. Dans « Les titres adossés à des créances hypothécaires : le marché américain et le marché canadien », *Assurances et gestion des risques*, avril 2008, les auteurs Martin Boyer et François Girard tentent de comprendre le fonctionnement du marché des créances hypothécaires et d'évaluer pourquoi et comment la crise des hypothèques à haut risque qui a fait

rage depuis la fin de 2007 s'est traduite par une crise beaucoup plus large. Puis, dans un article, « Perspective de l'industrie bancaire canadienne après la crise financière », *Assurances et gestion des risques*, avril-juillet 2010, Pascal François, commentant un récent colloque universitaire, rappelle l'impact de la crise sur la liquidité et le rôle de la comptabilité dans la crise financière. Certains conférenciers à ce colloque n'ont pas manqué de tracer un historique sur l'évolution des produits dérivés, aboutissant à des structures financières de plus en plus complexes, et le développement de la titrisation. Dans un article « Réformer la titrisation bancaire », journal *Les Affaires*, 21 janvier 2012, Georges Dionne mentionne que la finance structurée s'est développée à un rythme exponentiel, entre 2000 et 2006, ce qui peut expliquer qu'elle est mentionnée comme l'une des causes de la crise financière de 2008, le problème pouvant résulter surtout de la mauvaise gestion des risques.

5.2 La Revue *Assurances* devient *Assurances et gestion des risques*

Le don de la revue *Assurances* par Sodarcane à l'École des Hautes Études Commerciales (ainsi appelée à l'époque) fut certainement l'une des grandes étapes sur le plan des orientations de cette Revue. Un retour aux sources, disions nous plus tôt, qui fut l'*alma mater* de quelques générations Parizeau, destiné à assurer la pérennité de cette Revue unique. M. Robert Parizeau et M. Jean-Marie Toulouse ont tour à tour souligné cette donation dans les numéros d'octobre 1996 et de janvier 1997.

Sous la direction de Georges Dionne, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en gestion des risques, économiste, chercheur et professeur émérite, la revue se modifia de façon substantielle. Moins près des marchés qu'autrefois, elle se voulait désormais une revue universitaire, se dotait de deux comités, l'un administratif et rédactionnel, l'autre international. Deux types de publication constituèrent l'essence de sa nouvelle politique éditoriale : des articles académiques par des chercheurs universitaires, et des articles généraux accueillant des contributions professionnelles. La Revue s'est dotée d'un site internet, organisa ou participa à plusieurs colloques, poursuivit la tradition des numéros thématiques (réassurance, assurance automobile, bancassurance, numéro spécial en sécurité routière en l'honneur de Claire Laberge-Nadeau par les chercheurs du Centre de recherche sur les transports de l'Université de Montréal), mit davantage l'accent, tant par ses articles de fond que par ses chroniques et symposiums (produits dérivés, secteurs des services financiers canadiens), sur les risques financiers, les risques spécialisés et les grands risques.

La Revue, qui se voulut résolument bilingue pour accentuer son rayonnement dans le monde, a également changé de nom, s'appelant désormais *Assurances et gestion des risques*, une initiative qui devait contribuer à son développement, tant au Canada qu'à l'étranger.

Puis, en 2005, *Assurances et gestion des risques* prend un nouveau tournant, sous l'égide d'un nouveau directeur, Martin Boyer, professeur au Service de l'enseignement de la finance et plus tard directeur de ce Service. Martin Boyer poursuit la tradition amorcée par Georges Dionne, en tentant de créer des liens avec l'industrie. M. Boyer mit en place un cadre de repositionnement de la Revue comme véhicule de formation pour les professionnels de l'assurance, mais le projet demeura malheureusement en veilleuse.

Nous désirons signaler l'importance de la contribution de M. Boyer sur le plan des articles académique, lui qui était déjà un important collaborateur de la Revue comme responsable de la chronique Gestion des risques financiers. Martin Boyer voulait poursuivre la vocation académique de la Revue comme outil de liaison et de transfert de connaissances provenant du milieu universitaire. La Revue se voulait résolument un pont entre l'Université et l'Industrie.

5.2.1 Voici quelques articles choisis de façon aléatoire publiés durant cette période :

- Qu'est-ce que la gestion des risques dans les contrats internationaux, Louis Perret, Avril 1990
- Le recours subrogatoire de l'assureur, Jacques LeMay et Claude Ouellet, Juillet 1990
- The Ontario Motorist Protection Plan, Christopher Robey, Juillet 1990
- The ethics of genetic testing for insurance purposes: ethics of solidarity or ethics of genetic exclusion, Marcel J. Mélançon, Marc De Braekeleer, Richard Gagné et Bruno Leclerc, Juillet 1991
- L'avenir de l'assurance : modèle alpin ou modèle maritime, Michel Albert, Octobre 1991
- The advantage of claims-made forms for insurance buyers, Thosmas A. Konopka, Janvier 1992
- L'interprétation des contrats d'assurance suivant la théorie des attentes légitimes de l'assuré, Claude Belleau, Avril 1992
- Finite Insurance, Douglas H. Hartman, Octobre 1992
- Customer Service and profits, Claude Bébéar, Janvier 1993
- La plus entière bonne foi, Rémi Moreau, Janvier 1993
- La Cour suprême du Canada : ses jugements récents en assurance, Louis-Phillippe de Grandpré, Avril 1993
- Reinsurance industry actual problems and some possible developments, John Phelan, Juillet 1993
- L'évaluation du secteur financier québécois, Louise Robic, Octobre 1993
- China's insurance market, Brent Sutton, Octobre 1994

Directors and Officers Insurance Demystified, G.B. Maughan, Juillet 1995
 L'assurance dans la tourmente, Robert Parizeau, Janvier 1996
 La théorie de l'attente raisonnable de l'assuré, Marie-Chantal Thouin, Janvier 1997
 Naissance et croissance des compagnies d'assurance en Grande-Bretagne, Didier Arnaud, Juillet 1997
 Offre d'assurance non vie : une revue de la littérature récente, Georges Dionne, Janvier 1998
 Les fusions de banque et l'intérêt public, Jean Roy, Juillet 1998
 La réforme de l'assurance automobile au Québec : vingt ans après, Jean-Louis Gauvin, Octobre 1998
 L'industrie de l'assurance et le passage à l'an 2000, Judith Rochette, Janvier 1999
 Les assureurs européens face à la monnaie unique, Philippe Godfroid, Janvier 1999
 La protection des renseignements personnels : assurance et services financiers, Geneviève Faribault, Juillet 1999
 Enterprise-Wide Risk Management, David Dougherty, Janvier 2000
 Les développements de l'assurance en Europe jusqu'aux débuts de l'industrialisation, Alain Plessis et André Straus, Avril 2000
 Aviation insurance and risk management, Philippe Fortin and Louis Haeck, Janvier 2002
 Insurability of punitive damages – A legal perspective, Michael D. Hultquist, Janvier 2002
 La bancassurance, les nouveaux défis stratégiques, Gilles Benoist, Juillet 2002
 Les événements de septembre 2001 : quel impact sur la valeur des compagnies de réassurance ? Alain Schatt et Isabelle Pras, Avril 2003
 Gestion des risques et gouvernance d'entreprise, Danielle Blanchard et Georges Dionne, Octobre 2003
 Le risque systémique : revue de la littérature, Oussama Chakroun, Juillet 2004
 L'impact de la téléphonie mobile au volant sur le dossier de conduite, Claire Laberge-Nadeau, Jean-François Angers, François Bellavance, Sophie Lapierre, Robert Latour, Urs Maag, Stéphane Messier et Denise Desjardins.
 La Mutuelle des municipalités du Québec – une réponse au déséquilibre, Bernard Deschamps, Janvier 2005
 Couverture des risques catastrophiques potentiels : Vers une théorie économique de l'assurabilité en incertitude, Sophie Chemarin, Juillet 2005
 Les derniers développements concernant l'obligation de défendre de l'assureur, Ruth Veilleux, Juillet 2006
 L'exclusion de l'acte intentionnel de l'assuré, Nicholas Krnjevic, Avril-Juillet 2007
 Les pratiques de gestion des risques financiers à Hydro-Québec : un survol des dix dernières années, Simon Lalancette, Octobre 2007
 Les risques adossés à des créances hypothécaires : caractéristiques et propriétés, Martin Boyer et François Girard, Janvier 2008
 Cinquante ans de « marées noires » : radioscopie des catastrophes liées à la pollution par les hydrocarbures, Rémi Moreau, Avril 2008
 Le développement durable et l'assurance, Rémi Moreau, Janvier 2009
 La pratique de la finance islamique, Issouf Soumaré, Avril-Juillet 2009
 Perspective de l'industrie bancaire canadienne après la crise financière, Pascal François, Avril/Juillet 2010.

6. CONCLUSION : UNE NOUVELLE PÉRIODE AMORCÉE EN 2011

Au poste de directeur de la revue *Assurances et gestion des risques*, la relève a été confiée à la fin de 2011, à Jean François Outreville, un collaborateur de longue date de la Revue, d'abord lorsqu'il était directeur de la Chaire en assurance de l'Université Laval, puis économiste à la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) à Genève. M. Outreville fut aussi Secrétaire exécutif de l'Assurance mutuelle maladie du Personnel des Nations Unies avant de se joindre au personnel enseignant de HEC Montréal comme professeur associé au Service de l'enseignement de la finance.

Tout comme ses prédécesseurs, Jean-François Outreville, au moment de son entrée en poste, a souhaité donné un souffle nouveau à ce journal : en remodelant sa mission et sa politique éditoriale, en explorant des mesures permettant une plus grande visibilité de la Revue par des ententes et des groupes cibles d'abonnés et d'auteurs, en réorganisant la composition du Comité de gestion et du Comité international de lecture et, tout en lui conservant les couleurs traditionnelles de HEC, en rendant attrayante la couverture et l'infographie.

M. Outreville s'en est expliqué dans le dernier numéro (Janvier 2012) et a souhaité que la Revue reste une revue universitaire de bonne tenue et qui intéresse également les professionnels de l'industrie. Une Revue, en somme, qui se veut «une source incontournable pour les universitaires et chercheurs dans le domaine de l'assurance, les étudiants en gestion, les professionnels de l'industrie des assurances et autres professionnels à la recherche d'informations sur les secteurs», notamment les gestionnaires de risques, les avocats, les souscripteurs, les experts en sinistres, les courtiers, les bibliothèques, en bref une revue qui doit permettre la convergence d'idées entre ces groupes.

Le nouveau directeur planche aussi sur des projets plus pointus et à court terme, notamment : préparer cette année un numéro spécial sur l'histoire de l'assurance dans le monde et améliorer son site internet, tant pour assurer une meilleure visibilité de la Revue que pour permettre une gestion plus efficace du contenu et de ses abonnements.

Le talon d'Achille est souvent de concilier l'intéressement du lecteur canadien et anglophone avec celui du Québec francophone, et prendre la juste mesure entre les valeurs d'une revue de recherche et celles d'une revue de transfert des connaissances. Tels sont les paradoxes profonds qui ont pu parfois ennuyer tous les directeurs qui se sont succédé à la barre de ce grand voilier.

Au terme de cette rétrospective, un constat prégnant s'impose : à travers ses articles et ses chroniques, la Revue, avec ses forces et ses faiblesses, fut et reste encore un témoin privilégié de l'évolution de l'assurance au Québec et de son environnement économique, légal et technique. La permanence de cette Revue illustre sa vivacité et sa capacité de renouvellement et d'adaptation.

Références

A Monographies sur l'histoire de l'assurance

- De la fraternité au conglomérat (1850-1995) - Une histoire des compagnies d'assurance-vie québécoises, Claude Cardinal, Éd. Guérin, 2010.
- La mutualité incendie au Québec depuis 1835 – Histoire du Groupe Promutuel. L'assurance automobile sans égard à la responsabilité, Claude Belleau, Les Publications du Québec, 1998.
- Traité d'assurance contre l'incendie au Canada, Gérard Parizeau, Les Éditions de la librairie Beauchemin, 465 pages.
- « Nous protégeons l'infortune » - Les origines populaires de l'économie sociale au Québec, Martin Petitclerc, vlb éditeur, 278 pages.
- Les compétences législatives au Canada, André Tremblay, Éditions de l'Université d'Ottawa, 350 pages.

B Histoire de l'assurance au Québec et évolution de la revue assurances – articles parus dans la revue assurances

- L'assurance responsabilité et l'établissement hospitalier, Michel Parizeau, Octobre 1967.
- L'évolution du marché des assurances au Québec entre 1976 et 1979, Robert Simard, Avril 1981, p. 69.
- L'évolution du secteur des assurances privées au Québec depuis 1945, Raynald Viger, Octobre 1981, p. 311.
- Le cinquantenaire de la Revue, Gérard Parizeau, Avril 1982, p. 1.
- L'assurance au Canada au cours du dernier demi-siècle, Gérard Parizeau, Avril 1982, p. 4.
- L'évolution du droit des assurances : aspects constitutionnels et législatifs, Rémi Moreau, Avril 1982, p. 83.
- Comment est née et a survécu la revue « Assurances », Gérard Parizeau, Avril 1982, p. 111.
- Évolution et perspective de l'assurance vie, Jean-Marie Poitras, Janvier 1983, p. 371.
- Coup d'œil sur la décade soixante-dix, Rémi Moreau, Janvier 1983, p. 390.
- L'association des courtiers d'assurance de la province de Québec, Rémi Moreau, Avril 1983, p. 29.
- Trois opinions sur l'évolution de l'assurance IARD au Canada, Divers collaborateurs, Juillet 1983, p. 173.

- The evolution of life insurance taxation in Canada, Society of Actuaries, Janvier 1985, p. 458.
- Exposé historique d'une question : le risqué de tremblement de terre dans la province de Québec, Gérard Parizeau, Avril 1989, p. 42.
- Le phénomène d'intégration dans l'assurance au Canada, Robert Parizeau, Janvier 1985, p. 431.
- L'assurance et la réassurance : une industrie en mutation, Robert Parizeau, Avril 1990, p. 3.
- Le soixantième anniversaire de la Revue, Rémi Moreau, Avril 1992, p. 1.
- L'industrie de l'assurance au Québec : bilan et perspective, Jean-Marie Bouchard, Avril 1992, p. 7.
- L'évolution de l'assurance contre l'incendie au Canada. Avant 1804 et de 1804 à 1867, Gérard Parizeau, Janvier 1993, p. 721.
- L'évolution de l'assurance contre l'incendie au Canada. Troisième période : de 1867 à nos jours, Gérard Parizeau, Juillet 1993, p. 345.
- Monsieur Gérard Parizeau (1899-1994), Rémi Moreau, Avril 1994, p. 1.
- L'encadrement du système financier québécois de 1983 à 1993, Jean-Marie Bouchard, Avril 1994, p. 13.
- Vingt ans d'assurance sans égard à la responsabilité (Twenty years of no-fault automobile insurance), Rémi Moreau, Octobre 1998, p. 349.
- Le régime québécois de l'assurance automobile, vingt ans après, Thérèse Rousseau-Houle, Octobre 1998, p. 367.
- Monsieur Gérard Parizeau, Jacques Parizeau, Avril 2002, p. 7.
- Historique et évolution de la revue *Assurances* depuis 70 ans, Rémi Moreau, Avril 2002, p. 15.
- Le marché de l'assurance et de la réassurance au Canada : quelques aspects de son évolution, Avril 2002, Robert Parizeau, p. 35.
- L'assurance de personnes au Québec depuis 1930, Jacques Saint-Pierre et Diane Saint-Pierre, Avril 2002, p. 51.
- «La riante bannière de la démocratie» : les sociétés de secours mutuels québécoises au 20^e siècle, Martin Petitclerc, Avril 2002, p. 73.
- Le milieu québécois de l'assurance : un secteur en perpétuelle ébullition législative, Rémi Moreau, Avril 2002, p. 93.
- L'évolution de la caissassurance au Québec, François Joly, Juillet 2002, p. 211.
- Le régime québécois de l'assurance automobile sans égard à la responsabilité, Claude Belleau, Janvier 2004, p. 523.
- L'assurance automobile au Québec, près de 30 ans après le dépôt du rapport du Comité d'étude sur l'assurance automobile, Jean-Louis Gauvin, Avril 2004, p. 9.
- Les vingt-cinq ans du régime québécois d'assurance automobile : réflexions sur la notion de faute, Claude Fluet, Octobre 2004, p. 427.
- L'évolution de la concentration dans l'industrie de l'assurance au Canada et au Québec, Gilles Bernier, Juillet 2005.